

Les aides locales

de la CMCAS de Toulouse



Les aides CCAS sont financées par le Comité de Coordination au titre du Fond d'Action Sanitaire et Social (FASS). Les aides locales sont financées sur les fonds propres de chaque CMCAS. Elles sont mises en place par la Commission Entraide Solidarité. Nous vous présentons les aides locales proposées par la CMCAS de Toulouse.



Aide financière

Pour les bénéficiaires confrontés à des difficultés financières, soumis à l'appréciation des membres de la commission après étude du dossier.



Aide à la qualité de vie

Il s'agit d'une aide complémentaire à l'aide nationale pour des travaux d'entretien courant du logement, les courses, les repas, la garde d'enfants... Possibilité de 40h supplémentaires, au-delà des 80h accordées par la CCAS.



Aide au départ Séjour Bleu -

Vacances Aînés

Participation financière selon le coefficient social sur le coût du séjour des bénéficiaires affectés en séjour bleu – vacances aînés. Aide versée à l'issue du séjour.



Psychomotricité

Participation financière aux séances et bilans de psychomotricité et/ou d'ergothérapie non prises en charge par la Sécurité Sociale ou un organisme mutualiste. Plafond variant de 600€ à 800€ selon le coefficient social.



Aide au soutien psychologique

Participation financière pour un suivi psychologique non pris en charge par la Sécurité Sociale ou un organisme mutualiste (CAMIEG – MUTIEG – SOLIMUT) effectué par des organismes habilités et/ou des professionnels diplômés ayant le statut de psychologue. Plafond variant de 200€ à 300€ selon le coefficient social.



Amélioration de l'habitat

Aide complémentaire à l'aide nationale – 2 tranches supplémentaires au barème national. Plafond sur reste à charge dans la limite de 2 000€.



Accueil Loisirs Sans

Hébergement (ALSH)

Prise en charge financière pour les enfants scolarisés jusqu'à la veille du 12^{ème} anniversaire placés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et/ou vacances scolaires (repas pris en compte) jusqu'à 16 demi-journées de placement par an et par enfant. Sont exclues: activités périscolaires, ALAE, sorties, stages vacances...



Forfait maison de retraite

Pour les bénéficiaires placés en maison de retraite. Aide de 80€ par mois pour le/la bénéficiaire placé et/ou le/la conjoint-e à domicile pour une période maximum de 5 ans.



Soutien scolaire en présentiel à domicile

Aide complémentaire à l'aide nationale, permet de bénéficier d'une participation supplémentaire de soutien scolaire à domicile, tous niveaux d'études confondus. Plafond de 400€ de dépenses engagées.



Complément au Plan d'Actions Personnalisé (PAP)

Aide complémentaire dispositif au national – permet d'octroyer une aide en fonction des besoins identifiés (aide-ménagère, travaux de jardinage, portage de repas...) par la structure lors de l'évaluation au-delà des plafonds de l'aide nationale. Plafond de 1 000€ de dépenses engagées.



Protections sanitaires

Pour les bénéficiaires souffrant d'incontinence ponctuelle ou régulière. Cette aide est cumulable avec l'APA ou autres caisses de retraite sur le reste à charge.



Don aux centenaires

Célébration du 100^{ème} anniversaire du bénéficiaire sous forme d'un cadeau ou chèque selon l'initiative organisée par la SLVie. Plafond de 150€.



Mesure transitoire Aide-ménagère

Participation financière pour l'emploi d'une aide à domicile, le temps de la démarche auprès de la caisse de retraite prioritaire, jusqu'à concurrence de 7h/mois pour 6 mois maximum.



Téléassistance

Participation financière sur le surcoût d'un appareil type GPRS et/ou un complément sur la participation de la caisse de retraite prioritaire sur le reste à charge.



Mesure de protection judiciaire

Sauvegarde de justice, tutelle, curatelle : prise en charge financière pour une consultation prescrite dans le cadre d'une expertise médicale pour une mesure de protection judiciaire. Plafond de 100€ à 200€ selon le coefficient social.

Renseignements supplémentaires

Pour tout renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à vous adresser à votre SLVie ou à la CMCAS de Toulouse et demandez le service ASS.

Contact

CMCAS de Toulouse
66 rue du béarnais
31069 Toulouse Cedex 7
mail : toulouse.cmcas375@asmeg.org
tel : 0 810 250 120